

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS N° CC 01/21

« Fixation des traitements et indemnités du Conseil communal »

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Zimmermann (président), de Mme Bogorad et de MM. Declercq, Landivier (vice-président), Rollier et Smeriglio, M. Pourplanche étant excusé, s'est réunie le lundi 4 octobre 2021 à la maison de commune en présence de M. Thierry Buttin, Président du Conseil communal, ainsi que le jeudi 14 octobre 2021 à la maison de commune pour finaliser ce rapport.

Lors de la séance du 4 octobre, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis. Le tableau cidessous vous présente l'évolution des indemnités du Conseil communal.

	Législature 2016-2021		Proposition 2021-2026
Président, traitement	CHF 1'500 / an	Président, traitement	CHF 1'500 / an
Président, indemnité	CHF 200 / an	Président, indemnité	CHF 200 / an
de représentation		de représentation	
Vice-président, par	CHF 100 /	Vice-président, par	CHF 30 / heure
remplacement du	remplacement	remplacement du	
président		président	
Secrétaire, traitement	CHF 2'300 / an	Secrétaire :	
		 traitement jusqu'à 	CHF 2'600 / an
		4 séances / an	
		 par séance 	
		supplémentaire	CHF 400 / séance
Secrétaire, suppléant	CHF 100/	Secrétaire suppléant,	CHF 30 / heure
	remplacement	par rempl. du	
		secrétaire	
Jeton de présence du	CHF 17 / séance	Jeton de présence du	CHF 25 / séance
conseiller		conseiller	
Commissions	CHF 25 / heure	Commissions	CHF 30 / heure
Huissier communal	CHF 60 / séance	Huissier communal	CHF 60 / séance
Frais de déplacement	CHF 0.80 / kilomètre	Frais de déplacement	CHF 0.80 / kilomètre
de voiture		de voiture	

Concernant le poste de secrétaire du conseil, l'augmentation de CHF 300.- est en grande partie due au passage du système dit « brut pour net » au système normal. La hausse réelle s'élève à environ CHF 150.-.

Revenu du poste de secrétaire du Conseil communal

	Législature 2016-2021	Proposition 2021-2026
Fixe net	CHF 2'300 / an	
Fixe brut	CHF 2'458.85 / an	CHF 2'600 / an

Lors d'une séance de travail du 14 octobre 2021, la commission a statué sur ce préavis, après plusieurs prises de renseignements auprès d'autres autorités communales ainsi qu'une réflexion collective sur les intérêts en jeu.

La commission estime que la hausse des traitements et des indemnités qui vous est soumise est raisonnable et justifiée. Elle n'est probablement pas suffisante pour inciter la population à se dévouer à la politique villageoise, mais elle permet de revaloriser, même symboliquement, ces fonctions. En outre, elle suit la ligne des augmentations qui sont proposées pour la Municipalité ainsi que pour les employés communaux.

L'impact sur le budget, estimé à environ CHF 3'500.-, est absorbable par les finances de la commune.

Dans une logique d'équité, la commission souhaite toutefois soumettre un amendement au vote.

Amendement:

Le traitement annuel du secrétaire du Conseil communal, les jetons de présence du Conseil communal ainsi que le tarif horaire des commissions bénéficient d'une hausse. Seule la rémunération de la fonction de Président, essentielle à la bonne marche de notre Conseil communal, reste inchangée. La commission estime qu'elle mérite également l'ajustement suivant :

Président, traitement : CHF 1'600.- / an

Sous réserve des décisions à prendre sur l'amendement présenté, la commission des finances, à l'unanimité des membres présents, invite le Conseil communal à approuver le préavis n° CC 01/21.

Le Président

La Rapporteure

Danyzimmermann

Natacha Bogorad